

Nouvelles et chronique

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **41 (1896)**

Heft 9

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

c'est que cette exposition présente un tableau très remarquable et très complet de l'activité déployée en Suisse dans cette branche. Les visiteurs penseront, nous n'en doutons pas, en sortant du groupe XX : la cartographie suisse est en bonnes mains, elle marche, sans arrêt, dans le chemin du progrès.

Horace L. COULIN.

ACTES OFFICIELS

M. Charles Stooss, major dans la justice militaire, qui vient d'être appelé comme professeur de droit pénal à l'université de Vienne, est relevé de ses fonctions de grand-juge de la IV^e division.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

SUISSE

Cours. — M. Berlinger, colonel, commandant de corps d'armée, étant tombé malade, le cours qui aurait dû avoir lieu pour les officiers supérieurs du II^e corps est renvoyé à l'année prochaine. Il en est de même pour le cours tactique du Gothard.

Manœuvres du III^e corps d'armée. — La France est représentée aux manœuvres du III^e corps d'armée par M. le général Brunet, commandant la 72^e brigade d'infanterie, à Pau, et par le capitaine Fourest, de l'état-major général du ministre de la guerre; — l'Allemagne, par le major-général et quartier-maître général Rothe, et par le major Schotten, du 9^e régiment de hussards, adjudant à l'état-major général du XV^e corps d'armée. Les deux attachés militaires à Berne, M. le lieutenant-colonel du Moriez pour la France, et M. le capitaine de Morozowicz, pour l'Allemagne, font naturellement partie des missions.

Les projectiles des armes à feu et les câbles électriques. — On se rappelle le canard de l'*Intelligenzblatt* sur les expériences de tir faites à Thoune pour déterminer l'influence des lignes télégraphiques sur les projectiles. La *Nature* relève ce canard qui fit son tour de

presse et lui consacre un intéressant article de notre compatriote neuchâtelais, M. Ch.-Ed. Guillaume.

« Le pire de la chose, dit M. Guillaume, est que l'expérience pourrait avoir été faite, et qu'une action sensible d'un courant électrique sur un projectile à enveloppe d'acier n'est peut-être pas un mythe. Deux causes pourraient en effet être invoquées pour rendre compte de cette action ; une force électro-magnétique et une force électro-dynamique. La force électro-magnétique n'agirait pas directement; en effet, un courant électrique n'attire pas le fer, mais il exerce sur lui une action directrice. L'espace, autour d'un courant rectiligne, est le siège d'une tension particulière que l'on cherche à matérialiser en disant qu'il contient des lignes de force magnétiques. Ces lignes forment des circonférences centrées sur le fil tant que l'espace est homogène. Mais, si l'on vient à y placer un morceau de matière plus perméable que le milieu ambiant, les lignes de force auront une tendance à passer de préférence par ce morceau de matière, et, comme ces lignes sont capables d'exercer un effort mécanique, elles chercheront à placer l'objet perméable dans une direction telle que la plus grande longueur des lignes de force y soit comprise. Ainsi, une balle de fusil, libre de se mouvoir dans toutes les directions auprès d'un câble parcouru par un courant, finira par se placer de telle sorte que son axe soit tangent à un cercle centré sur le câble. On montre dans tous les cours de physique une expérience qui permet de se faire une image nette du phénomène: un fil vertical, parcouru par un courant, traverse perpendiculairement une feuille de carton sur laquelle on a semé de la limaille de fer. Si l'on supprime les frottements en donnant de légers chocs au carton, on voit la limaille se disposer en circonférences centrées sur le conducteur de façon à former des chaînes de grande perméabilité dans la direction des lignes de force (fig. 1).

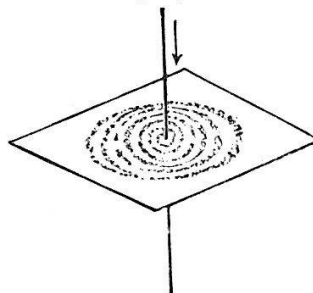


Fig. 1. — Représentation des lignes de force dans notre courant électrique.

» Les gros courants industriels donnent une image encore plus frappante de cette action. Les usines électro-chimiques emploient des courants atteignant 10 000 et même 15 000 ampères, que l'on conduit dans les bacs ou les creusets à l'aide de câbles feuilletés de la grosseur du bras. Si l'on place son couteau sur un de ces câbles, on le voit prendre instantanément une position perpendiculaire à la direction du courant, et on constate qu'il faut employer une force bien appréciable pour le ramener à la position parallèle; cette action décroît lorsqu'on s'éloigne du câble, comme l'inverse de la distance. Ceci étant donné, on conçoit qu'une balle, passant au voisinage d'un câble traversé par un courant intense, ait une tendance à se tourner en travers de sa trajectoire, mais sans qu'on puisse, du reste, dire *a priori* de quel côté la pointe sera déviée. Le sens de l'inclinaison dépend d'une circonstance fortuite, par exemple la déviation bien

connue des projectiles, ou une trace d'aimantation permanente. La première action dépend du sens de la rotation de la balle, la seconde change en même temps que la direction du courant. Or on sait que, si l'on cherche à dévier l'axe d'un corps animé d'un mouvement de rotation rapide, cet axe tendra à prendre une direction perpendiculaire à celle qu'on cherche à lui donner. Si donc les forces magnétiques ont une tendance à placer la balle dans un plan perpendiculaire au câble, celle-ci s'inclinera dans un plan contenant le câble; sa pointe sera dirigée vers le câble ou en sens inverse, suivant le sens de la rotation et l'action des forces magnétiques.

» On voit, dans notre figure 2, la direction primitive de la balle, progressant parallèlement au câble, puis la disposition qu'elle tend à prendre, tangentielle-ment aux lignes de force, enfin l'une des deux directions que lui communiqueront les forces magnétiques et gyroscopiques combinées. La possibilité d'une déviation de l'axe de la balle une fois admise, on comprendra qu'il doive en résulter, par un glissement sur l'air, une déformation de la trajectoire, qui viendrait s'ajouter à celle qui se produit déjà et que l'on nomme la dérivation.

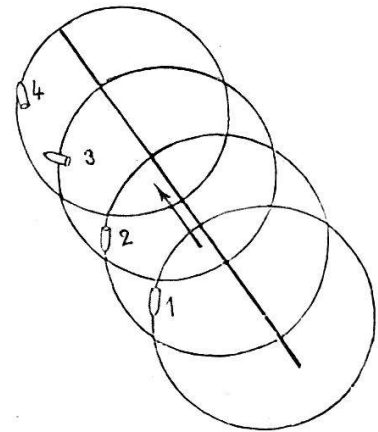


Fig. 2. — Diagramme d'un mouvement d'une balle dans un champ électrique.

» L'action électro-dynamique est plus improbable; mais elle pourrait à la rigueur exister, bien qu'il soit sans doute impossible de la constater, même en se plaçant dans les circonstances les plus parfaites pour sa production. Supposons que la balle emporte une charge électrique, ce qui n'est pas impossible; elle éprouvera les mêmes actions qu'un courant électrique, puisqu'un courant électrique peut être assimilé à une charge en mouvement. Il en résultera une attraction ou une répulsion entre la balle et le câble, le signe de la force changeant avec le sens du courant et le signe de la charge de la balle.

» On voit, en résumé, qu'il existe une possibilité très douteuse d'une action d'un câble sur une balle quelconque, et la possibilité très nette d'une telle action sur une balle à enveloppe d'acier ou sur un projectile d'artillerie. Les balles ne seront pas nécessairement attirées vers le câble; elles seront attirées ou repoussées suivant les circonstances fortuites qui déterminent une première déviation. La conclusion est que le mérite, — si j'ose m'exprimer ainsi, — du canard lancé par l'*Intelligenzblatt* est précisément d'avoir pour point de départ un fait possible qui a été simplement poussé à l'absurde. »

Neuchâtel. — La section de la Chaux-de-Fonds a constitué, dans sa séance ordinaire du vendredi 4 septembre, le Comité central de la

Société cantonale des officiers neuchâtelois. Ce comité est composé de la façon suivante : Lieutenant-colonel Courvoisier, président ; lieutenant-colonel Mathys, vice-président ; 1^{er} lieutenant Perrochet, secrétaire ; major Perret, caissier ; major Robert, capitaine Grosjean, lieutenant Vuille, assesseurs.

Vaud. — *Société des officiers.* — La Section vaudoise de la Société des officiers tiendra le 27 septembre prochain, à Nyon, son assemblée générale annuelle. Le programme de la réunion a été fixé comme suit :

10 h. Réception à la gare par la sous-section de Nyon. Collation sur la place du Château.

11 h. Assemblée générale dans la salle du Tribunal, au Château. Tractanda : a) Rapport du Comité sur la marche de la Section ; b) Rapport du jury sur le travail de concours présenté ; c) Communications et propositions individuelles.

Conférence de M. le colonel Audéoud : A propos du combat de l'infanterie. Quelques idées discutées actuellement.

1 1/2 h. Dîner.

Tenue de service avec casquette.

FRANCE

Grandes manœuvres. — Les grandes manœuvres du 9 au 16 septembre ont emprunté cette année-ci le bassin de la Charente. Y ont pris part, sous la haute direction du général Cailliot, les XII^e et XVII^e corps, plus une division dite division mixte. Cette armée a exécuté trois sortes de manœuvres :

1^o Des manœuvres de corps d'armée contre corps d'armée, chaque corps étant formé à deux divisions ;

2^o Des manœuvres de corps d'armée contre corps d'armée, la division mixte étant rattachée alternativement à l'un des deux corps d'armée en présence, de façon à faire manœuvrer l'un des corps avec trois divisions ;

3^o Des manœuvres d'armée contre un ennemi figuré représenté par la division mixte.

Parmi les instructions données aux troupes avant l'entrée en ligne, nous relevons, à titre de curiosité, les suivantes, formulées par le commandant du XII^e corps :

» Pendant les prochaines manœuvres, comme en campagne, les officiers de tous grades, ainsi que les sous-officiers et les hommes de troupe, devront emporter chaque jour, avec eux, leur déjeuner individuel, pour le manger sur le terrain, à leur guise et suivant les circonstances.

» Les officiers montés ont leurs vivres sur leurs chevaux.

» Les officiers à pied font porter leur déjeuner par leur *soldat-tender*.

» L'appellation donnée à cet homme en précise la fonction. Il doit être à l'officier comme le *tender est à la locomotive*.

» Le général commandant le 12^e corps d'armée autorise chaque officier à pied à choisir dans sa compagnie un homme dans le havresac duquel il placera ses vivres et quelques effets. Cet homme sera exempté du port de tout objet commun à la compagnie et l'officier l'allégera autant que possible. Il ne sera pas nécessairement le soldat-ordonnance habituel; son rôle se restreindra aux marches et aux combats. Il sera robuste, alerte, il sera le plus dévoué et le plus sympathique à son officier et il le suivra comme s'il était son ombre.

» Les officiers de marine dominent naturellement leurs matelots par leurs talents nautiques indispensables à la direction et au salut du navire.

» Les officiers d'artillerie et du génie sont à cheval, et leurs soldats s'inclinent devant leur science technique. Les officiers de cavalerie caracolent, avec leur auréole d'écuyer, sur les meilleurs chevaux de l'escadron. Mais l'officier d'infanterie patauge dans la boue à côté de ses hommes, et pour lui conserver sa supériorité physique et son prestige, il n'y a qu'un moyen, c'est de lui supprimer tout chargement et de ne lui faire porter que ses armes.

» Avec l'aide du tender, ce but est rempli : l'officier à pied reste le chef effectif. Il a aussi, comme ses camarades des armes spéciales et de la marine, son originalité essentielle et dominante, car il a tout sous la main et cependant il est seul sans fardeau au milieu de gens chargés. Cette institution si facile, si simple et si juste, a des résultats considérables pour le maniement et pour la puissance de l'infanterie.

» En campagne, la mission du tender s'accentuera et s'agrandira. Il aura le droit de s'arrêter si son officier tombe blessé. Il l'assistera affectueusement, lui remettra son paquet de pansement, le confiera aux brancardiers et, pour le venger, il courra ensuite rejoindre les combattants. La valeur intrinsèque de tout officier est assez grande pour légitimer cette infraction à la règle qui défend de quitter les rangs pour relever les blessés ordinaires. D'ailleurs, si le tender a été bien choisi, il ne restera pas longtemps en arrière; dès qu'il aura, avec intelligence, donné les premiers soins à son officier, celui-ci n'aura pas besoin de lui ordonner de rentrer dans la bataille.

» Le général commandant le 12^e corps d'armée,

» DE SAINT-MARS ».

Le nouveau sabre. — Nous extrayons les renseignements suivants d'une lettre particulière de Paris :

On s'occupe ici d'écrire une méthode nouvelle pour le sabre nouveau

proposé par notre compatriote, A. Corthey. On fait bien, car il faut améliorer. Je considère comme un axiome que c'est l'arme qui fait l'escrime et non l'escrime qui fait l'arme. Un sabre bien construit (ce qui n'est plus le cas de ceux employés aux armées) est la seule arme complète et qui ne soit pas de convention.

Les épées de la Renaissance se rapprochaient beaucoup plus de l'idéal. Cependant l'on peut faire mieux en les modernisant.

Jadis il n'y avait qu'une arme pour la guerre, le duel et l'assaut. Maintenant il y en a trois; celle pour la guerre est trop lourde, celle pour l'assaut trop légère, celle pour le duel a une partie des défauts de l'une sans avoir les qualités de l'autre.

Comme la routine est reine dans une république, on ne peut obtenir aucun changement. Les peuples d'imagination ne sont pas toujours les peuples d'initiative. Ici on invente, mais on n'applique pas, et les idées deviennent rarement des faits. **

BIBLIOGRAPHIE

Guerre de 1870. La petite guerre dans le Haut-Rhin au mois de septembre 1870, par Fr. von der Wengen; traduit de l'allemand avec l'autorisation de l'auteur par le capitaine Carlet, du service d'état-major. Paris, Henri-Charles Lavauzelle, éditeur militaire, 1896. 1 broch. in-8° de 58 pages. Prix : 2 fr.

Parmi les innombrables publications allemandes et françaises nées de la guerre de 1870-71, la brochure susmentionnée n'est point à négliger. Elle a notamment son importance pour nous, Suisses, car les événements qu'elle rapporte se sont passés à notre frontière, sur les deux rives du Rhin, de Huningue et Leopoldshöhe à Einsisheim et Neuenburg. Le tableau qu'elle fait de la situation au début des hostilités est aussi dramatique qu'instructif. De part et d'autre, sur les deux rives du fleuve, on était dans l'attente d'une offensive ennemie; on repliait les bacs, on détruisait ou barricadait les ponts, on occupait les berges, les îles; en résumé, on se faisait peur réciproquement, tandis que les grosses parties se préparaient ou se jouaient ailleurs. L'auteur de cet intéressant travail, M. von der Wengen, avait été autorisé par le ministère de la guerre de Karlsruhe à faire la campagne à titre volontaire, en suivant le 2^e bataillon du 6^e régiment badois. Ses notes journalières, complétées par les historiques des corps fournis plus tard, ont servi de base à son récit, soigneusement minuté et fort bien traduit, aussi avec quelques notes complémentaires, par M. le capitaine Carlet. Ce sont des pages à lire et à conserver en dossier spécial; une carte de la région Bâle-Strasbourg les compléterait utilement.
